

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement sans la présence de public, en vertu des arrêtés de la et du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur, tenue le lundi 19 avril 2021, à 19 heures, par vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes les conseillères et	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
MM. les conseillers	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
(par vidéoconférence)	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2021-04-0312

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0313

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. Mme Carmelle Rainville, 159, rue Irwin (par courriel)**

Mme Carmelle Rainville demande que la Ville évalue les milieux naturels le plus adéquatement possible pour une répartition plus équitable. Elle constate qu'il n'y a aucun espace vert pour tous les nouveaux résidents de son quartier, rues Valmore-Brosseau et St-Jude, où sont érigés de nombreux immeubles et divers types d'habitations.

**2. M. Jean-Marie Bérubé, 307, rue Roy (par courriel)**

M. Jean-Marie Bérubé demande s'il y a des désavantages à travailler avec des bennes chauffantes pour le transport et le recyclage d'asphalte.

**3. M. Richard Dubé, quartier 2 (par courriel)**

M. Richard Dubé s'adresse à la conseillère madame Catherine Baudin et la questionne concernant la plateforme « Unis pour le Climat » et quant à ses intentions face à la sauvegarde du Boisé Quévillon. Il questionne également le conseil concernant les divers aménagements piétonniers au centre-ville.

**4. M. Michel Laliberté, 55, rue Richard-Frost (par courriel)**

M. Michel Laliberté s'adresse au conseil municipal, concernant la récente modification de zonage autorisant l'usage de station-service au coin de la rue Robitaille et du boulevard Pierre-Laporte, compte tenu de l'annonce du gouvernement du Québec en novembre 2020, interdisant la vente de véhicules neufs à essence à partir de l'an 2035.

M. Laliberté demande si la Ville peut poser des actions envers les entrepreneurs, afin que ceux-ci nettoient leurs chantiers et respectent les citoyens habitant les quartiers autour des rues nouvellement construites, puisqu'une grande quantité de déchets de construction au sol, dans les fossés et dans les boisés s'y retrouvent.

**5. M. Patrick Parent, 392, rue Dozois (par courriel)**

M. Patrick Parent revient sur la demande des citoyens de recourir au moratoire sur la construction dans les milieux naturels, lors de la séance du 6 avril 2021. Il demande au conseil la raison pour laquelle la Ville de Granby ne peut recourir à un moratoire, alors que les villes de Brossard, Magog et Mirabel y auraient eu recours dans le passé, selon les informations qu'il transmet.

Il poursuit en demandant pourquoi la Ville n'organise pas davantage de consultations publiques pour entendre les suggestions et commentaires des citoyens pour améliorer sa Politique de conservation des milieux naturels, comme cela a été fait pour le futur parc de planche à roulettes.

2021-04-0314

**Approbation du procès-verbal du 6 avril 2021**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0315

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80054 – 219, rue George-Slack – Lot numéro 4 864 684 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-080;

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, assistante-greffière, explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

**M. Jacques Guindon, 223, rue George-Slack (par courriel)**

M. Jacques Guindon mentionne qu'il ne voit pas d'inconvénient à conserver le patio existant.

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Arnaud Tournon, propriétaire, pour l'immeuble situé au 219, rue George-Slack. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 3 au 19 avril 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

CONSIDÉRANT QUE M. Arnaud Tournon, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 219, rue George-Slack, à Granby, portant le numéro de lot 4 864 684, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210323-02, en date du 23 mars 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la demande est jugée mineure; et
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 avril 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80054 pour la propriété située au 219, rue George-Slack, portant le numéro de lot 4 864 684, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un patio jusqu'à 0,52 mètre de la ligne latérale gauche de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1 mètre, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 9 février 2021, sous le numéro 8 500 de ses minutes, dossier numéro 8 814.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0316

**Refus – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80101 – 769, rue du Rembucher – Lot numéro 1 141 850 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-081;

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, assistante-greffière, explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Louis-Phylippe Racine, propriétaire, pour l'immeuble situé au 769, rue du Rembucher. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 3 au 19 avril 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'est adressé au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Phylippe Racine, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 769, rue du Rembucher, à Granby, portant le numéro de lot 1 141 850, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210323-03, en date du 23 mars 2021, à l'effet de refuser cette dérogation mineure, puisque la dérogation ne serait pas mineure et que le requérant peut se conformer;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 3 avril 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80101 pour la propriété située au 769, rue du Rembucher, portant le numéro de lot 1 141 850 en référence au plan cadastral du Québec, visant la construction d'un garage d'une superficie d'environ 118,85 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 90,38 mètres carrés, correspondant à la superficie maximale de 3 % de la superficie du terrain, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, en date du 2 mars 2021, sous le numéro 3 146 de ses minutes, dossier numéro 06-218.

Le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- Mme Denyse Tremblay; et
- M. Éric Duchesneau.

Sont contre :

- M. Jean-Luc Nappert;
- Mme Julie Bourdon;
- M. Robert Riel;
- M. Robert Vincent; et
- Mme Catherine Baudin.

Le nombre de votes pour et le nombre de votes contre étant égaux, M. le Maire Pascal Bonin vote contre la proposition, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80101 est par conséquent refusée.

Rejetée sur division

2021-04-0317

**Conclusion du contrat numéro 112/2021 pour le remplacement des membranes de l'aérateur numéro 3 à la Station de traitement des eaux usées (STEP) – Groupe Québeco inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-040;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Groupe Québeco inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 7 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure le contrat numéro 112/2021 pour le remplacement des membranes de l'aérateur numéro 3 à la Station de traitement des eaux usées (STEP), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Québeco inc., pour un montant total, taxes incluses, de 58 509,63 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80321.6, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 135-2021, en date du 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0318

**Adjudication du contrat numéro 067/2021 pour des services professionnels en ingénierie concernant la conception de plans et devis et la surveillance des travaux au Service des travaux publics – Les Services EXP Inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-039;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 067/2021 pour des services professionnels en ingénierie concernant la conception de plans et devis et la surveillance des travaux au Service des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit Les Services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 373 093,88 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80221.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 133-2021, en date du 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0319

**Adjudication du contrat numéro 066/2021 pour de services professionnels en architecture concernant la conception de plans et devis et la surveillance des travaux au Service des travaux publics – Favreau Blais et associés architectes inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-037;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 066/2021 pour des services professionnels en architecture concernant la conception de plans et devis et la surveillance des travaux au Service des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit Favreau Blais et associés architectes inc., pour un montant total, taxes

incluses, de 227 363,06 \$, payable à même le Fonds de dépenses en immobilisations, projet numéro 80221.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 132-2021, en date du 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0320

**Adjudication du contrat numéro 128/2021 pour la reconstruction des infrastructures municipales des rues King et Hillview – Germain Lapalme et Fils inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-041;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'adjuger le contrat numéro 128/2021 pour la reconstruction des infrastructures municipales des rues King et Hillview, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Germain Lapalme & Fils inc., pour un montant total, taxes incluses, de 2 756 323,73 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90985A.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 137-2021, en date du 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0321

**Adoption – Prévisions budgétaires et Programme de supplément au loyer – Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHYR) – Année 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-025;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'année 2021, s'élevant à 1 256 969,00 \$, ainsi que le Programme de supplément au loyer s'élevant à 251 875,00 \$; et

d'autoriser la participation de la Ville de Granby pour la somme totale de 150 885,00 \$, soit 10 % du budget total pour un montant de 125 697,00 \$ et du Programme de supplément au loyer pour un montant de 25 188,00 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 138-2021, en date du 15 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0322

**Remboursement de la compensation pour services municipaux 2021 – Unité de sauvetage Haute-Yamaska**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-024;

CONSIDÉRANT QUE l'entente déjà conclue avec l'Unité de sauvetage Haute-Yamaska prévoit que le conseil municipal doit approuver annuellement le remboursement de la compensation pour services municipaux;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de rembourser la compensation pour services municipaux de l'immeuble de l'organisme Unité de sauvetage Haute-Yamaska, situé au 581, rue Rutherford, pour un montant de 2 010,00 \$ pour l'année 2021, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 128-2021, en date du 9 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0323

**Mouvements de main-d'œuvre – 6 avril au 5 juillet 2021 – Embauche – M. Jonathan Cloutier, commis aux inventaires, Division approvisionnements aux Services juridiques – Embauche – Mme Ève-Marie Surprenant, responsable aux dossiers spéciaux à la Direction générale adjointe – Nomination – M. Alexandre Bériault, technicien en évaluation niveau 2 au Service des finances et de l'évaluation – Nomination – M. Christian Perron, chef de division – Évaluation – Nomination – Mme Chantal Leduc, évaluatrice signataire au Service des finances et de l'évaluation – Nomination – M. Steve-Éric Picard, Chef à la Division approvisionnements aux Services juridiques – Nomination – Mme Joanie Goulet, agente à la prévention, relations publiques et communautaires au Service de police – Nomination – M. Yanérik Goyette, policier permanent au Service de police – Nomination – M. Clovis Hamel, policier auxiliaire au Service de police**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-009, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 6 avril 2021 au 5 juillet 2021, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2021-009 et son annexe, pour valoir comme si au long récités.

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Cloutier au poste de commis aux inventaires à la Division approvisionnements aux Services juridiques, en date du 26 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur Sylvain Grondin. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
2. d'autoriser l'embauche de madame Ève-Marie Surprenant au poste de responsable aux dossiers spéciaux à la Direction générale adjointe, en date du 3 mai 2021, afin de pourvoir le poste nouvellement créé. Cette embauche

est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

3. d'autoriser la nomination de monsieur Alexandre Bériault au poste de technicien en évaluation niveau 2 au Service des finances et de l'évaluation, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de Jason Lemay. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle doit être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. d'autoriser la nomination de monsieur Christian Perron au poste de chef de division, Évaluation au Service des finances et de l'évaluation, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Chantal Leduc au poste d'évaluatrice signataire. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle doit être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
5. d'autoriser la nomination de madame Chantal Leduc au poste d'évaluatrice signataire au Service des finances et de l'évaluation, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste nouvellement créé;
6. d'autoriser la nomination de monsieur Steve-Éric Picard au poste de chef, Division approvisionnements aux Services juridiques, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de monsieur Jacques Babin. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle doit être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
7. d'autoriser la nomination de madame Joanie Goulet au poste d'agente à la prévention, relations publiques et communautaires au Service de police, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la promotion de madame Caroline Garand. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle doit être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
8. d'autoriser la nomination de monsieur Yanérik Goyette au poste de policier permanent au Service de police, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la promotion de madame Joanie Goulet;
9. d'autoriser la nomination de monsieur Clovis Hamel au poste de policier auxiliaire au Service de police, en date du 20 avril 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Yanérik Goyette;
10. de ratifier le changement de statut de madame Laury Fréchette au poste de préposée à l'expérience client surnuméraire, en date du 23 avril 2021;
11. de prendre acte de la démission de monsieur Jean-Philippe Lemire au poste de technologue en génie civil – niveau 1, en date du 9 avril 2021;
12. de prendre acte de la démission de madame Nancy Gagnon au poste de gestionnaire de contrats approvisionnement, en date du 23 avril 2021; et
13. de prendre acte de la démission de madame Estefana Manrique au poste d'adjointe administrative, en date du 23 avril 2021.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 148-2021, en date du 15 avril 2021.



Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0324

**COVID-19 – Autorisation de signature – Lettre d'entente – Prolongation – Fraternité des policiers et policières de Granby inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-010, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 demeure toujours présente sur l'ensemble du territoire couvert par l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit poursuivre ses efforts en maintenant son niveau d'alerte conformément à son plan d'intervention, afin de s'assurer d'avoir en place les effectifs nécessaires et suffisants pour faire face à la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les parties travaillent en étroite collaboration afin de maintenir les services essentiels à la population, tout en s'assurant de la santé et de la sécurité de l'ensemble du personnel;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la cinquième lettre d'entente à intervenir entre les parties depuis le début de la pandémie et que celle-ci vise à suspendre et à modifier certains délais prévus à la convention collective et à modifier certaines dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'importance d'agir rapidement, les parties se sont entendues afin que la présente lettre d'entente soit en vigueur à compter du 2 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature de la lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et des policières de Granby inc., laquelle est jointe au sommaire numéro RH-2021-010.

Que le directeur du Service de police soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 136-2021, en date du 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0325

**Autorisation de signature – Diverses lettres d'entente – Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (S.F.M.G)**

CONSIDÉRANT les sommaires du Service des ressources humaines, sous les numéros RH-2021-011, RH-2021-012, RH-2021-013 et RH-2021-014, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE ces lettres d'ententes ont été présentées le 13 avril 2021, lors d'une assemblée des membres tenue par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.) afin d'y être entérinées;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a recommandé l'acceptation des différentes lettres d'ententes lors des rencontres du 18 février et du 16 mars 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la signature des diverses lettres d'ententes avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.), en lien avec les dossiers suivants :

- la modification de la semaine régulière de travail du poste de préposée ou préposé à l'accueil et aux communications;
- l'augmentation de la semaine régulière de travail du poste de technicienne ou technicien juridique en accès à l'information;
- l'augmentation de la semaine régulière de travail du poste de conceptrice ou concepteur en design graphique et multimédia et du poste de spécialiste en communications et web; et
- la nomination au poste cadre de chef – Division évaluation;

lesquelles lettres d'ententes sont jointes respectivement aux sommaires numéros RH-2021-011, RH-2021-012, RH-2021-013 et RH-2021-014.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 139-2021, 144-2021, 149-2021, en date du 15 avril 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0326

**Autorisation – PIIA-5 – Demande de permis de construction numéro 2021-0276 – 130, rue Dufferin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-094;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                       appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210413-08, la délivrance du permis de construction numéro 2021-0276 à Mme Isabeau Corriveau, propriétaire, afin de permettre d'ajouter une nouvelle fenêtre sur le bâtiment principal situé au 130, rue Dufferin.

La nouvelle fenêtre de 24 pouces par 64 pouces sera de type guillotine, sans carreaux et en PVC blanc. Elle sera située sur l'élévation latérale du côté ouest, à droite de la porte existante;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-5 dudit règlement.

Que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0327

**Modification au Règlement de zonage pour l'ajout d'un 3<sup>e</sup> logement et d'un 3<sup>e</sup> étage dans le cadre du plan de densification**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire sous le numéro PGT-2021-079;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration d'un plan de densification, le conseil a mandaté le comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour recommandation, sur les modifications réglementaires découlant de la première étape d'un plan;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la révision des normes de lotissement autour du centre-ville, il est proposé par les membres du CCU de permettre trois (3) logements et trois (3) étages dans les zones autorisant un maximum de deux (2) étages ou un maximum de deux (2) logements;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à permettre un agrandissement en hauteur et ainsi favoriser la conservation des espaces verts;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                       appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de modifier le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser trois (3) logements ainsi que trois (3) étages dans les zones autorisant un maximum de deux (2) étages, ou un maximum de deux (2) logements, pour le secteur entourant le centre-ville.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0328

**Autorisation – Demande numéro 2021-80108 de modification au Règlement de zonage – 6 à 10, rue Saint-Antoine Nord**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-084;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre la transformation du bâtiment en quatre (4) résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la zone commerciale GJ36C, adjacente à la zone commerciale GJ23C, autorise les résidences de tourisme à tous les étages d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée n'a pas frontage sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210323-06, en date du 23 mars 2021, recommande la demande de modification au Règlement de zonage;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter la demande de modification numéro 2021-80109 au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, visant à autoriser les résidences de tourisme au rez-de-chaussée, en agrandissant la zone commerciale GJ36C afin d'y inclure la propriété située aux 6 à 10, rue Saint-Antoine Nord.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0329

**Autorisation – Demande de modification numéro 2021-80106 au Règlement de zonage – 425, rue Saint-Luc**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-085;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la transformation du bâtiment situé au 425, rue Saint-Luc en service de garde;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre que le calcul pour le nombre de cases soit modifié afin de refléter les superficies minimales requises par le ministère de la Famille en fonction de la capacité de la garderie;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions réglementaires sont prévues afin d'atteindre l'objectif;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210323-07, en date du 23 mars 2021, à l'effet de refuser la demande de modification au règlement de zonage;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la demande de modification numéro 2021-80106 pour la propriété située au 425, rue Saint-Luc, visant à modifier le ratio entre la superficie de plancher d'un service de garde et le nombre de cases de stationnement à aménager de façon à ce que le ratio soit diminué pour la zone résidentielle GJ28R dans laquelle est située la propriété visée.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0330 **Autorisation – Demande de modification numéro 2021-80109 au Règlement de zonage – 1680, rue Principale**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-083;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à prolonger les dates de séjour possible pour être du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre d'une même année pour les terrains de camping;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210323-05, ne recommande pas la présente demande, puisque cela pourrait inciter les campeurs à séjourner sur le terrain tout au long de l'année;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la demande de modification numéro 2021-80109 au Règlement de zonage, laquelle vise à prolonger les dates d'ouverture des campings, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre d'une même année.

Le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jean-Luc Nappert;
- Mme Julie Bourdon;
- M. Alain Lacasse;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau; et
- Mme Catherine Baudin.

Sont contre :

- M. Jocelyn Dupuis;
- Mme Denyse Tremblay; et
- M. Robert Vincent.

Adoptée sur division

2021-04-0331 **Travaux de réfection et d'asphaltage mécanisé de chaussée pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-089;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 1 700 000,00 \$ est prévu en 2021 pour la réfection de chaussée;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 750 000,00 \$ est prévu en 2021 pour le rapiéçage mécanisé de chaussée;

CONSIDÉRANT QU'un montant résiduel de 270 000,00 \$ est également disponible dans le budget d'immobilisation autorisé pour l'année 2020; et

CONSIDÉRANT QUE la liste préliminaire des tronçons de réfection de chaussée et de rapiéçage mécanisé a été présentée aux membres du comité de développement urbain (CDU) lors de la séance du 11 mars 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter la liste de rues pour les travaux de réfection de chaussée et de rapiéçage mécanisé de chaussée à réaliser en 2021, laquelle liste est jointe au sommaire numéro PGT-2021-089;

que le Service de la planification et de la gestion du territoire ainsi que le Service des travaux publics soient autorisés à procéder aux démarches techniques et administratives requises afin de réaliser les travaux proposés; et

de procéder au décret des travaux de rapiéçage mécanisé de chaussée selon la liste présentée, toutes dépenses étant payables à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projets numéro 80721.5, 80721.6 et 90908.9, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 134-2021, en date du 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0332

**Prix de reconnaissance en environnement – Prix Relève jeunesse – Prix Récompense citoyen ou citoyenne écolo – Prix Mon école durable – Prix Récompense commerce durable – Prix Récompense industrie durable – Prix Récompense organisme sans but lucratif durable**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-074;

CONSIDÉRANT le Plan environnement 2020-2023 et la volonté de la Ville d'impliquer la population dans la protection de l'environnement et de renforcer son sentiment d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rendre hommage aux citoyennes et aux citoyens, ainsi qu'aux organisations ayant contribué de façon exceptionnelle à la collectivité et au rayonnement de leur milieu par leur engagement et leurs réalisations en matière d'environnement et de développement durable;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet au comité environnement lors de la réunion du 17 mars 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'approuver le cadre normatif des prix de reconnaissance en environnement, notamment :

- Prix « Relève jeunesse » (12 à 17 ans);
- Prix « Récompense citoyen ou citoyenne écolo » (18 ans et plus);
- Prix « Mon école durable » (par le biais d'une institution d'enseignements);
- Prix « Récompense commerce durable »;
- Prix « Récompense industrie durable »; et
- Prix « Récompense organisme sans but lucratif durable »;

d'autoriser un budget approximatif de 10 000,00 \$ pour la remise des prix de reconnaissance, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 123-2021, en date du 8 avril 2021.

Que MM. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et Benoit Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0333

**Subvention – Justice alternative et médiation – Projet Anti-Tag**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2021-004;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'engage à effacer le graffiti au maximum quarante-huit (48) heures suivant le rapport du méfait;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est apte à traiter tout type de surface (incluant le béton et les pierres);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme fournit le matériel et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme tente d'effectuer un travail global de la Ville en approchant, entre autres, les commerces et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder une subvention au montant de 5 000 \$ à l'organisme Justice alternative et médiation pour le service d'effaçage de graffitis, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 124-2021, en date du 8 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0334

**Autorisation de signature – Nouvelle entente – Vie culturelle et communautaire de Granby (VCC) – Mandat de gestion – 2021-2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-024;

CONSIDÉRANT l'abandon du projet de municipalisation du service de loisirs;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la Ville et l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby (VCC) pour la réalisation de différents mandats au compte de la Ville, laquelle entente a été prolongée au 7 mai 2021 par la résolution numéro 2020-10-0735;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure une nouvelle entente dans le cadre de la nouvelle structure du Service des loisirs, de la culture et du développement social;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par VCC et analysées;

CONSIDÉRANT le projet de protocole présenté et accepté par VCC; et

CONSIDÉRANT les états financiers 2020 de VCC et notamment ses surplus affectés et non affectés;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure une nouvelle entente avec l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby (VCC) pour la période 2021-2025;

d'accorder à VCC une aide financière de 1 759 160,00 \$ en 2021 selon la ventilation et les modalités prévues au projet de l'entente joint au sommaire numéro ASC-2021-024, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 126-2021, 001-2022, 001-2023, 001-2024 et 001-2025, en date du 8 avril 2021;

d'accepter la proposition de VCC pour l'affectation de ses surplus; et

de réclamer à VCC une somme de 417 404,00 \$ des surplus non affectés, tel que prévu dans ledit projet d'entente, incluant un montant de 220 256,00 \$ reçu en subvention salariale.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0335

**Demande d'aide financière – L'Accorderie de Granby et région**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-027;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans le plan d'action de la Politique Égalité;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de représentation et de valorisation des femmes sont des enjeux évoqués par le comité égalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par L'Accorderie de Granby et région répond aux critères du programme de soutien financier de la Politique Égalité;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder une aide financière au montant de 4 400,00 \$ à L'Accorderie de Granby et région, pour la réalisation de son projet de production de capsules vidéo dans le cadre de la Politique Égalité, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 131-2021, en date du 14 avril 2021.



Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0336

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin de revoir certaines dispositions concernant la remise ainsi que les conditions d'admissibilité**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin de revoir certaines dispositions concernant la remise ainsi que les conditions d'admissibilité.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0626-2016 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition et la plantation d'un arbre en milieu résidentiel afin de revoir certaines dispositions concernant la remise ainsi que les conditions d'admissibilité ».

2021-04-0337

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1010-2021 visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de couches lavables pour adultes afin de modifier la terminologie d'un produit admissible à ce programme de subvention**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1010-2021 visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de couches lavables pour adultes afin de modifier la terminologie d'un produit admissible à ce programme de subvention.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1010-2021 visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de couches lavables pour adultes afin de modifier la terminologie d'un produit admissible à ce programme de subvention ».

2021-04-0338

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier les bandes de protection et d'ajouter la définition « Zone sensible »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier les bandes de protection et d'ajouter la définition « Zone sensible ».

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier les bandes de protection et d'ajouter la définition « Zone sensible ».

2021-04-0339

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir l'installation d'enseignes, les bâtiments ainsi que les terrains adjacents à la rue Principale au contrôle d'un PIIA**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP12-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir l'installation d'enseignes, les bâtiments ainsi que les terrains adjacents à la rue Principale au contrôle d'un PIIA.

2021-04-0340

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP12-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir l'installation d'enseignes, les bâtiments ainsi que les terrains adjacents à la rue Principale au contrôle d'un PIIA**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP12-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP12-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP12-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir l'installation d'enseignes, les bâtiments ainsi que les terrains adjacents à la rue Principale au contrôle d'un PIIA », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0341

**Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption du second projet – Second projet de résolution numéro SPR05-2021 accordant un permis de construction portant le numéro 2021-0147 pour l'établissement situé aux 245 à 255, avenue du Parc et 89, rue Paré, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR05-2021**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210223-07, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR05-2021, lors de la séance du conseil tenue le 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR05-2021, lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2021-0147 de la façon suivante :
  - 2.1 À permettre la transformation du local commercial situé au rez-de-chaussée en une unité de logement de style loft, portant le nombre de logements à 27 sur un terrain d'une superficie de 1 461,58 mètres carrés;

le tout tel que démontré aux plans d'architecte préparé par M. David Leslie, architecte, sous le numéro de dossier P20-164, en date du 4 décembre 2020.



3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage et du Règlement numéro 664-2016 de lotissement, la nature de ce projet particulier situé aux 245 à 255, avenue du Parc et 89, rue Paré se résume comme suit :
  - 3.1 La demande vise à autoriser 27 logements sur un terrain d'une superficie de 1 461,58 mètres carrés;

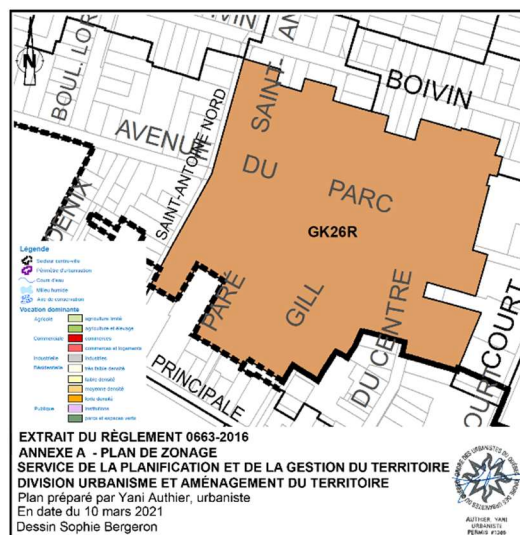
3.2 La demande vise à permettre 27 logements sur la propriété du 245 à 255, avenue du Parc et du 89, rue Paré qui est située dans la zone résidentielle GK26R. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, cette zone autorise un maximum de 24 logements;

3.3 Le régime des droits acquis prévu au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et au Règlement numéro 0664-2016 de lotissement en vigueur, s'applique pour la propriété.

#### 4. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone résidentielle concernée GK26R telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au nord de la rue Principale, au sud de la rue Boivin, à l'ouest de la rue Court et à l'est de la rue Saint-Antoine Nord,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 10 mars 2021.



Que le compte rendu de la consultation écrite du 27 mars au 11 avril 2021 concernant le premier projet de résolution numéro PPR05-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0342

**Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption de second projet – Second projet de règlement (avec modifications) numéro SP10-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement autour du centre-ville afin de favoriser la densification, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP10-2021**

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP10-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite entre le 27 mars et le 11 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement (avec modifications) numéro SP10-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement autour du centre-ville afin de favoriser la densification, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP10-2021 », soit adopté avec la modification suivante :

- retirer toutes les zones commerciales.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 27 mars au 11 avril 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP10-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0343

**Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption de second projet – Second projet de règlement numéro SP11-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre des projets d'ensemble de deux habitations unifamiliales afin de favoriser la densification, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP11-2021**

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP11-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite entre le 27 mars et le 11 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                          appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP11-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre des projets d'ensemble de deux habitations unifamiliales afin de favoriser la densification, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP11-2021 », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 27 mars au 11 avril 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP11-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0344

**Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption – Règlement numéro 1019-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de réglementer la coupe ou le taillage des arbres dans les zones urbaines, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2021**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP06-2021, présenté lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue du 27 mars au 11 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune question, observation, ni commentaire écrit n'a été reçu pendant la tenue de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                  appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1019-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de réglementer la coupe ou le taillage des arbres dans les zones urbaines, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 22 mars 2021, soit adopté.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 27 mars au 11 avril 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP06-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0345

**Adoption – Règlement numéro 1020-2021 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                  appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1020-2021 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0346

**Adoption – Règlement numéro 1022-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir autoriser des courses de voitures téléguidées pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                  appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1022-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir autoriser des courses de voitures téléguidées pour l'année 2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0347

**Adoption – Règlement numéro 1023-2021 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de prévoir une attestation de Commerce Tourisme Granby région dans le cadre du Volet 1**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1023-2021 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de prévoir une attestation de Commerce Tourisme Granby région dans le cadre du Volet 1 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0348

**Adoption – Règlement numéro 1024-2021 modifiant le Règlement numéro 0312-2011 établissant un programme de revitalisation visant la rénovation des façades des bâtiments situés sur une portion de la rue Principale à Granby afin de modifier le territoire assujetti, d'augmenter le montant maximal de la subvention pour les bâtiments situés sur un coin de rue et prévoir les cas non admissibles à la subvention**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1024-2021 modifiant le Règlement numéro 0312-2011 établissant un programme de revitalisation visant la rénovation des façades des bâtiments situés sur une portion de la rue Principale à Granby afin de modifier le territoire assujetti, d'augmenter le montant maximal de la subvention pour les bâtiments situés sur un coin de rue et prévoir les cas non admissibles à la subvention », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-0349

**Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes****1. M. Patrick Parent, 392, rue Dozois (par courriel)**

M. Patrick Parent demande si les commentaires et questions concernant la consultation publique sur les 4 règlements découlant de la Politique de conservation des milieux naturels seront rendus publics et à quel moment le conseil répondra à ceux-ci.

Suite au report de l'adoption de ces règlements, il demande si les modifications apportées aux règlements seront rendues publiques avant leur adoption.

**2. M. Louis-Phylippe Racine, 769, rue du Rembucher (par courriel)**

Suite au visionnement de la séance, M. Racine est déçu de la décision en lien avec sa demande de dérogation mineure. Il demande si la décision pourrait être renversée.

**3. M. Michel Laliberté, 55, rue Richard-Frost (par courriel)**

M. Michel Laliberté s'adresse aux membres du conseil en lien avec les informations de la 1<sup>re</sup> période de question. Il confirme que les Ami.e.s du boisé Quévillon ont formulé deux demandes aux élus, soit de décréter un moratoire sur la construction dans les milieux naturels afin de déterminer leur valeur écologique, puis de tenir une consultation publique sur le contenu de la Politique de conservation des milieux naturels.

**4. M. Louis-Phylippe Racine, 769, rue du Rembucher (par courriel)**

Pour faire suite à la question précédente, M. Racine indique que la demande de dérogation initiale vise à réduire les coûts qu'occasionnerait la construction de deux garages de 90 mètres carrés, afin de respecter la réglementation.

2021-04-0350

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de lever la séance. Il est 20 h 13.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, assistante-greffière